

Pourquoi créer une association ?

Description

La [création d'une association](#), régie par la [loi du 1er juillet 1901](#), confère à un groupe d'individus la possibilité de s'associer, sans aucune autorisation préalable. Pourquoi créer une association ?

D'autres avantages s'ajoutent à cette facilité de création : des formalités réduites, une [fiscalité](#) avantageuse, une comptabilité allégée, une absence de cotisations sociales.

[Créer mon association en ligne](#)

Quels sont les avantages de la création d'une association ?

La création d'une association présente des avantages non négligeables : absence de capital, rapidité de création, absence de cotisations sociales, comptabilité allégée,...

Rapidité de création

La création d'une [association loi 1901](#), telle que la création de l'[association syndicale libre](#), est relativement simple. Elle regroupe :

- **La rédaction des statuts** et le choix du [statut juridique de l'association](#) ;
- La déclaration de l'association ;
- **La publication d'un avis de constitution.**

Actuellement, certains services administratifs laissent aux internautes la possibilité de créer leur structure associative ou [entreprise en ligne](#) à travers un télé-service.

Absence de cotisations sociales

L'**absence de cotisations sociales** constitue également un des principaux avantages de la création d'une association. Ainsi, les fondateurs auront la possibilité de solliciter l'aide de bénévoles pour en assurer le fonctionnement.

Aucune contrainte financière n'est imposée aux membres de l'organisme,

contrairement à la procédure de création de la SARL ou de l'EUURL.

Comptabilité allégée

Par ailleurs, la [gestion d'une association](#) ne requiert qu'une comptabilité minimale. De ce fait, il est inutile de faire appel à un professionnel pour s'occuper de la [comptabilité de l'association](#).

Ce tableau détaille les avantages d'un organisme à but non lucratif tout en expliquant l'intérêt de créer une structure associative par rapport à une société.

Pourquoi créer une association à but non lucratif ?

- Aucune contrainte financière ;
- **Aucune cotisation sociale à payer** ;
- Une fiscalité avantageuse ;
- Une aide à l'embauche qui donne d'excellents résultats.

Pourquoi créer une association au lieu d'une société ?

- Financement des activités futures grâce aux bénéfices réalisés ;
- **Non-imposition de l'association**, contrairement à la société ;
- Possibilité de recrutement de plusieurs salariés, même pour une association à but non lucratif ;
- **Financements variés de l'association** (provenant des membres, des collectivités publiques, de dons, de [sponsors](#) etc.).

Pourquoi créer une entreprise ?

- Pour l'entrepreneur
- Pour les personnes
- Pour les sociétés

Quelles sont les formalités requises pour créer une association ?

La procédure de constitution d'une association est relativement simple et rapide. Il suffit de respecter les sept étapes suivantes pour exercer vos activités éducatives, [culturelles](#), [caritatives](#) ou sportives :

- **Vérifier le nombre de fondateurs** : ceux-ci doivent être au nombre de deux au minimum. En Alsace-Moselle, le nombre minimum de fondateurs est de sept.
- **Choisir le siège de l'organisme** : tout comme les entreprises, il doit posséder un siège en vue de déterminer la préfecture et la sous-préfecture de rattachement.
- **Concorder les objectifs du projet associatif** avec les dispositions de la loi

1901 : c'est-à-dire que la structure doit œuvrer uniquement pour concrétiser des projets à but non lucratif.

- **Rédiger les statuts** : il s'agit des règles spécifiques à l'association.
- **Élire les membres du bureau** : ces personnes devront diriger et représenter l'association. Le [président](#) est souvent assisté par un [trésorier](#) et un secrétaire.
- **Déclarer la constitution de l'association** : après réunion des documents (les statuts et le [PV de l'assemblée générale](#) constitutive), il est possible de faire la [déclaration en ligne](#) ou à la préfecture. Un [récépissé de déclaration d'association](#) contenant le [numéro RNA](#) est alors remis aux fondateurs. Si les dossiers ne sont pas conformes, la préfecture envoie une lettre de rejet.
- Publier la déclaration au [Journal Officiel](#) : comme pour les entreprises, la publication de la déclaration de constitution d'une association au Journal Officiel est obligatoire. Depuis le 1er janvier 2020, la publication au JOAFE est gratuite.

A noter : On peut [consulter les statuts d'une association](#) au greffe.

A la suite de ces formalités, les fondateurs obtiennent un [numéro SIRET](#) leur donnant la possibilité de demander des [subventions](#).

Comment rédiger les statuts d'une association ?

La base de la rédaction des statuts

En principe, la [rédaction des statuts](#) est libre malgré l'insertion de certaines mentions obligatoires, telles que le nom et l'objet de l'association. C'est **à travers les statuts que les fondateurs peuvent fixer le mode de fonctionnement**, les modalités d'adhésion et les obligations des membres.

Les dispositions des statuts se conforment obligatoirement aux règles imposées par la loi du 1er juillet 1901, qui sont les suivantes :

- La création d'une association par au moins deux personnes ;
- La mise en place de projets à but non lucratif.

Cette loi **ne s'applique pas aux associations qui se situent en Alsace-Moselle**. Les statuts constituent un symbole d'engagement entre les signataires.

Zoom : La rédaction des statuts peut vous sembler insurmontable. En passant par une plateforme en ligne, telle que LegalPlace, il vous suffit de remplir un questionnaire personnalisé, et vos statuts seront adaptés aux besoins de votre association. Nos services s'occupent également de [créer votre association](#), et de déclarer celle-ci en

ligne.

Les mentions obligatoires dans les statuts

La loi oblige les fondateurs à **introduire certaines mentions dans les statuts des associations**, notamment :

- Le nom ;
- [L'objet de l'association](#) ;
- [Le siège social](#) ;
- La durée de vie qui peut être déterminée ou indéterminée ;
- Le mode de fonctionnement et de prise de décisions ;
- Les qualités et responsabilités des dirigeants ;
- Les ressources financières ;
- Les attributions de chaque membre ;
- Les démarches en vue de la [modification des statuts](#) ou de la [dissolution de l'association](#).

Les fautes à ne pas commettre dans les statuts

Certes, la création d'une association est entièrement libre, mais **elle ne peut être effectuée ou signée par un mineur de moins de 16 ans**. En cas de projets économiques récurrents, l'objet de la structure associative doit en faire mention. Il est inutile de mentionner les informations susceptibles d'être obsolètes dans les statuts puisque chaque modification entraîne le suivi de nouvelles procédures longues et coûteuses. Il peut s'agir du siège dont les modifications ont déjà été envisagées au cours de la constitution de l'organisme ou du montant de la cotisation des membres.

Il est nécessaire de compléter les statuts sommaires par un [règlement intérieur](#). De cette manière, les statuts ne sont pas susceptibles d'être réécrits ou re-signés en cas de modification. **Pour se charger soi-même de la rédaction des statuts, divers modèles sont disponibles en ligne.**

Il est aussi possible de créer une [association familiale](#) dans le but de défendre les intérêts moraux de la famille. Vous pouvez également choisir de défendre les intérêts des animaux en [créant une association de protection animale](#).

FAQ

Quel est le but d'une association ?

Une association est une convention conclue entre plusieurs personnes, dans le but de mettre en commun leurs connaissances ou leur savoir-faire, dans un but autre que le partage de bénéfices.

Quel est l'intérêt de créer une association ?

Le but d'une association est de mettre en commun un projet, sans que les bénéfices ne soient partagés entre les membres. La création d'une association est rapide, il n'y a pas de capital à constituer, la comptabilité est légère,...

Quels sont les inconvénients d'une association ?

Une association doit avoir une gestion désintéressée. Il est donc interdit de partager les bénéfices entre les membres ! Par ailleurs, il n'est pas possible de créer une association seul.